

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°02-2023-077

PUBLIÉ LE 10 MAI 2023

Sommaire

Centre Hospitalier de Saint-Quentin / Direction Générale

02-2023-05-02-00001 - Délégation de signature à M. Steeve GARDAVOIR, Chargé des affaires générales et institutionnelles au Centre Hospitalier de Vervins (2 pages)

Page 3

Centre Hospitalier de Saint-Quentin

02-2023-05-02-00001

Délégation de signature à M. Steeve GARDAVOIR, Chargé des affaires générales et institutionnelles au Centre Hospitalier de Vervins





DECISION DELEGATION DE SIGNATURE A M. Steve GARDAVOIR, Chargé des affaires générales et institutionnelles Centre hospitalier de Vervins

Le Directeur par Intérim,

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé,

Vu les articles D.6143-33 à D. 6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2021-1570 du 3 décembre 2021 relatif aux comités sociaux d'établissement des établissements publics de santé, des établissements sociaux, des établissements médico-sociaux et des groupements de coopération sanitaire de moyens de droit public,

Vu la convention de la direction commune du 08 avril 2016 entre les centres hospitaliers d'Hirson, Vervins, et de Le Nouvion en Thiérache,

Vu la Décision de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé en date du 30 mars 2022 relative à la nomination de Monsieur Christophe BLANCHARD, dans le cadre de la convention de direction commune, Directeur par Intérim des centres hospitaliers d'Hirson, de Le Nouvion-en-Thiérache et de Vervins (Hi-No-Ve), à compter du 04 avril 2022,

Vu la décision RH 2023-037 en date du 25 janvier 2023 relative à la nomination par voie de mutation de Monsieur Steve GARDAVOIR en qualité d'ingénieur hospitalier principal, chargé des affaires générales et institutionnelles à compter du 1^{er} mars 2023,

Vu la vacance du poste de Directeur/rice adjoint(e) chargé(e) des affaires générales et institutionnelles des centres hospitaliers d'Hirson, Le Nouvion-en-Thiérache et Vervins (Hi-No-Ve),

DECIDE :

Article 1er:

Délégation est donnée à Monsieur Steve GARDAVOIR, chargé des affaires générales et institutionnelles, pour signer :

- les documents relatifs à l'organisation du travail, des congés et absences du personnel médical et non médical du CH de Vervins,
- les documents visant à faciliter le fonctionnement de l'établissement, sous réserve de l'accord préalable écrit des responsables de filières, tels que mentionnés dans l'organigramme de la direction commune des centres hospitaliers d'Hirson, Le Nouvion-en-Thiérache et Vervins.

Article 2:

Sont exclus de la délégation consentie par l'article 1er de la présente décision :

- les correspondances avec les élus, la tutelle et les autorités extérieures
- les notes de direction à diffusion générale sauf accord express du directeur par intérim,

Centre Hospitalier – 40 rue aux Loups – 02500 HIRSON – Tel : 03.23.58.82.82 Centre Hospitalier – 40 rue André RIDDERS – 02170 LE NOUVION-EN-THIERACHE – Tel : 03.23.97.56.56 Centre Hospitalier – 20, place de la Liberté – 02140 VERVINS – Tel : 03.23.91.60.60





- · les marchés publics,
- les contrats, conventions et commandes concernant des matériels ou prestations dont le coût unitaire est supérieur à 5000 € hors taxe,
- les contrats de recrutement à durée indéterminée du personnel médical et non médical,
- les mesures à caractère disciplinaires.

Article 3:

L'intéressé s'engage à n'user de cette délégation que dans le cadre strict de ses attributions et dans le respect de la réglementation en vigueur et à en rendre compte au Directeur, en cas de difficulté d'appréciation et de mise en œuvre.

Article 4:

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Département de l'Aisne et notifiée aux personnes précitées.

Article 5:

La présente décision donnera lieu à une évaluation dans un délai de trois mois afin de préciser le cas échéant la liste des documents concernés.

Fait à Vervins, le 2 mai 2023

Le Directeur par Intérim

C. B. 4 C 14 11

Christophe BLANCHARD

Copies:

- Intéressé
- Recueil des actes administratifs du

Département de l'Aisne

- MM. les Trésoriers des trois établissements